

FICHE DE POSTE

DELIB. : N°DL_AP2024.0015-AP09.04.2024 modifiée - **POSTE** : PB_01708

Direction/Service : DGADHM / **Direction de la qualité de vie au travail** / Service gestion des compétences et formation

Mission ou orientation de la direction :

La direction de la qualité de vie au travail est un élément essentiel de l'amélioration des conditions de travail des agents. Elle regroupe des missions complémentaires dans la prise en charge individuelle et collective des agents : la mobilité, la reconversion, les entretiens professionnels, la gestion des compétences, la formation, la préparation des concours ou examens, la médecine du travail, les politiques inclusives, les œuvres sociales et le télétravail.

Missions ou orientations du service :

Le service gestion des compétences et formation a pour missions principales d'anticiper les besoins en compétences et de développer les talents au sein de la collectivité. Il élabore et met en œuvre la politique de formation continue, en adéquation avec les orientations stratégiques et opérationnelles de la collectivité. Il accompagne les agents tout au long de leur parcours professionnel en identifiant leurs aspirations et leurs potentiels d'évolution. Le service conçoit et anime également les dispositifs de gestion prévisionnelle des compétences. Il coordonne les entretiens professionnels des agents. Enfin, il veille à l'optimisation des ressources allouées à la formation pour garantir un investissement efficient dans le capital humain

Identification du poste :

Intitulé du poste : Conseiller en reconversion et mobilité

Fonction : Conseiller en reconversion et mobilité

Le cadre d'emploi : Attachés territoriaux, Rédacteurs territoriaux

Grade : Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur Pal 2 cl et Pal 1 cl

- de catégorie : **A, B**

Filière : Administrative

Responsable hiérarchique : sous l'autorité hiérarchique du responsable service formation, accompagnement professionnel

Résumé du poste :

Mission ou la finalité du poste : Rattaché au service **Gestion des compétences et formation** le conseiller en reconversion et mobilité est responsable de l'orientation et de l'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel. Il/elle aide à identifier les besoins en formation, conseille sur les opportunités de mobilité et soutient les démarches d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Il/elle est responsable de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre des programmes de formation et de mobilité. Il assure un accompagnement personnalisé des agents tout au long de leur parcours professionnel, en identifiant leurs besoins de développement et en proposant des solutions adaptées. Il est également chargé

d'accompagner la mobilité interne et externe des agents, en veillant à ce que les opportunités de carrière correspondent aux aspirations et aux compétences de chacun

Relations fonctionnelles :

A l'intérieur du service :

- Relations fréquentes avec le service gestion des compétences et formation

A l'intérieur de la DQVT :

- le directeur de la QVT
- les autres services rattachés à la DQVT

A l'intérieur de la collectivité :

- Échanges fréquents avec l'ensemble des responsables des services de la collectivité, la DRH, GPEC,
- Interface avec les encadrants des services
- Dircom

Avec les partenaires extérieurs :

- Relations avec l'ensemble des prestataires de formation de la collectivité
- CNFPT, CDG, organismes privés de formation

Activités / Tâches principales du poste :

- Conseiller en matière de formation à titre individuel et/ou collectif
- Recueillir et analyser des besoins de formation des agents et des services
- Organiser et suivre des actions de formation
- Réceptionner, traiter et diffuser des informations liées à la formation et aux concours
- Mettre en œuvre le plan de formation
- Rédiger des cahiers des charges
- Réaliser des entretiens individuels pour définir les projets de reconversion.
- Organiser des ateliers et des séminaires sur la mobilité professionnelle.
- Gérer les dossiers administratifs liés aux parcours de formation.
- Conduire des entretiens individuels pour évaluer les besoins en formation et en mobilité.
- Élaborer des plans de développement personnalisés pour les agents.
- Analyser les besoins en formation et en mobilité
- Etablir des plans de développement individualisés et mettre en place des programmes adaptés
- Conseiller les agents dans la construction de parcours professionnels dans le cadre d'une mobilité subie, choisie ou de la période préparatoire au reclassement
- Coordonner et organiser des sessions de formation en interne ou avec des prestataires externes.
- Assurer le suivi administratif des actions de formation (inscriptions, convocations, évaluations, etc.).
- Promouvoir la diversité et l'inclusion dans les programmes de mobilité.
- Collaborer avec les responsables des ressources humaines pour identifier les opportunités de mobilité.
- Participer à l'élaboration des budgets liés à la formation et à la mobilité.
- Participer aux bilans des formations.
- Renseigner des tableaux de bord de suivi de l'activité
- Préparer des rapports périodiques sur les activités de formation et de mobilité

Cette liste de tâches énumérée n'est pas limitative. Elle peut évoluer à tout moment sur demande de l'employeur

Les particularités/contraintes du poste :

- Déplacements au sein des directions ou services de la collectivité
- Pics d'activité liés à la conception du plan de formation
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité

- Devoir de réserve et sens du service public
- Horaires réguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service
- Disponibilité vis-à-vis des agents et du public
- Disponibilité pour des déplacements fréquents liés à la coordination de formations ou à l'identification d'opportunités de mobilité
- Capacité à travailler de manière autonome et à gérer plusieurs projets simultanément.
- Respect des délais et des contraintes budgétaires
- Confidentialité et discrétion dans le traitement des informations sensibles liées aux parcours professionnels des agents

Savoirs généraux et socioprofessionnels :

- Posséder une solide connaissance des principes et des pratiques liés à la reconversion et à la mobilité
- Avoir une compréhension approfondie des différents dispositifs de formation, des méthodes pédagogiques, ainsi que des enjeux et des tendances des métiers de la collectivité
- Avoir une connaissance des outils d'évaluation des compétences et des techniques d'accompagnement est également essentielle
- Connaître le plan de développement des compétences du CD
- Posséder d'excellentes compétences en communication pour transmettre des informations claires et pour faciliter les échanges avec les différents acteurs internes et externes
- Compétences en gestion de projet pour planifier, coordonner, respecter les délais et évaluer les initiatives de formation.
- Maîtriser le processus d'élaboration du référentiel des compétences ;
- Maîtriser l'ingénierie de la formation ;
- Maîtriser les outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint, visioconférence, logiciel RH, etc.)
- Avoir de bonnes capacités rédactionnelles
- Savoir rendre des comptes ;
- Faire preuve d'une bonne capacité d'innovation, d'organisation et d'autonomie ;
- Capacité à proposer des formations adaptées aux besoins identifiés.
- Aptitude à analyser les résultats et à formuler des recommandations pour l'amélioration continue
- Faire preuve d'empathie, d'écoute active et de sens de la diplomatie.
- Etre capable de créer un climat de confiance avec les agents et de les accompagner dans leur parcours professionnel.
- Une attitude ouverte, respectueuse et bienveillante est primordiale pour favoriser l'engagement et la motivation des individus.
- Une grande capacité d'adaptation, d'écoute et une curiosité intellectuelle afin de rester à jour sur les évolutions du domaine

Si besoin, cette fiche sera actualisée tous les ans lors de l'entretien professionnel.

"À défaut d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché, un agent contractuel pourra être envisagé, conformément aux dispositions de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique."